

**Jeudi 26 septembre 2024**

## Soirée Cinéma

**Rendez-vous à 16h30 Parking Animatis**

### ***Départ en direction du Complexe Ciné-Dôme pour une séance + Repas***

Durant le trajet Issoire-Clermont Fd vous ferez votre choix parmi les films qui sont programmés aux alentours de 18 heures

Arrivée au **complexe Ciné-Dôme à Aubière** vers 17h30 pour assister à la projection du film de votre choix.

A l'issue de la séance, vous vous rendez au restaurant "**Quai 63**" à Clermont Ferrand.

### **Au menu**

Kir mûre

Terrine de campagne artisanale

Poisson du jour et sa poêlée de légumes du moment

Salade de fruits

Café ou infusion

- 1/4 de vin par personne blanc rouge rosé

<b>Tarif par personne</b>		<b>Inscription</b>
47 à 50 Personnes	41,00 €	15 €
43 à 46 Personnes	42,00 €	
39 à 42 Personnes	43,00 €	
35 à 38 Personnes	44,00 €	
Inscription avant le :		21/09/2024
<i>Pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si le nombre d'inscrits était inférieur à 30, l'association se réserve le droit d'annuler cette sortie</i>		
<b>Extrait du règlement Intérieur</b>		
<p><b>Inscriptions :</b>            Les inscriptions sont enregistrées au cours des permanences du samedi.            La carte IATL est obligatoire. Il sera demandé un supplément 25 € à la 1<sup>ère</sup> sortie d'un non adhérent.            L'inscription sera définitive après le versement d'un acompte par personne inscrite.            Le montant de cet acompte est indiqué sur la fiche d'annonce de la sortie.*            En cas d'inscription faite après la date limite, le règlement de l'acompte plus les acomptes intermédiaires (s'il y a lieu) sera dû à l'inscription.            Les horaires et les indications concernant votre voyage sont indiqués sur les fiches d'information. En cas de modifications, l'association vous contactera par téléphone dans les meilleurs délais avant le départ.            (*) si la sortie est payante</p> <p><b>Annulation :</b>            En cas d'annulation par l'adhérent, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit :            - l'annulation n'entraîne pas des frais pour l'association : il sera demandé 1 € de frais administratifs.            - l'annulation entraîne des frais pour l'association : il sera demandé la totalité des frais réclamés par nos différents partenaires.            (**) En cas de cession de place, s'il existe une liste d'attente, cette dernière est prioritaire</p>		
<p>Correspondants Sortie :</p> <p>Suzanne Contoux : 06.42.02.06.04. Guy Pomarède Téléphone : 06.87.74.22.03</p>		